Publié sur *Lynxlex* (https://www.lynxlex.com)

Civ. 1e, 4 juill. 2007, n° 05-16585, 05-14918, 05-17433 [Conv. Lugano I]

Pourvois n° 05-16585, 05-14918, 05-17433

Motif : "Les décisions rendues en matière d'arbitrage sont exclues du champ d'application de la Convention de Lugano et ne sont donc susceptibles ni de bénéficier du système de reconnaissance simplifié mis en place par la Convention ni de faire obstacle à la reconnaissance de décisions rendues dans un autre Etat membre".

Mots-Clefs: Arbitrage
Reconnaissance
Convention de Lugano I

Doctrine:

D. 2007. 2025, obs. X. Delpech

D. 2008. 451, 2e esp., note T. Clay

JCP 2007.I. 216, n°6, obs. J. Ortscheidt

Rev. crit. DIP 2007. 822, note L. Usunier

JDI 2008. comm. 4, note S. Sana-Chaillé de Néré

Imprimé depuis Lynxlex.com

URL source:https://www.lynxlex.com/fr/text/bruxelles-i-r%C3%A8gl-442001/civ-1e-4-juill-2007-n%C2%B0-05-16585-05-14918-05-17433-conv-lugano-i/1902